

RAPPORT MORAL 2025 AAPPMA du gave d'Oloron et plan de séance

Avant de commencer le rapport moral je vous remercie tous pour votre présence à notre assemblée générale.

Je remercie également Nadine Barthe maire de Navarrenx de nous accueillir pour notre AG ordinaire.

Les personnalités qui ont été invitées et que je remercie d'être présentes sont,

- Mme St Pé Denise sénatrice
- Mme Barthe Nadine maire de Navarrenx
- Mr Chenel François président de la fédération
- Mr Nicolas Curutchague secrétaire de la fédération
- Mr Jean Claude Bourdelas trésorier de la fédération
- Mr Inaki Etchaniz député

Les personnalités qui se sont excusées sont :

- Mr Pédehontaa Jacques vice président du département des PA
- Mr David Habib député

Le rapport moral que je vais vous présenter sera bref de façon à ce que tous les membres des commissions que nous avons formées puissent s'exprimer et développer les actions qu'ils mènent pour notre AAPPMA.

Je souhaite que cette AG soit bien en interaction avec tous nos membres ici présents, dans le calme et dans des échanges constructifs. Nous serons ouverts à toutes les questions que vous poserez dans une ambiance apaisée et responsable lorsque tous les intervenants auront parlé et que le rapport moral sera terminé.

Le plan de séance qui a été établi est le suivant

- Compte rendu d'activité (à voter)
- Bilan financier et approbation du bilan à (voter)
- Prévisionnel d'activité (à voter)
- Prévisionnel financier (à voter)
- Contrôleur aux comptes
- Vote pour le ou les contrôleurs aux comptes
- Poursuite du rapport moral

Je laisse la parole à Didier Zago notre technicien pour le compte rendu d'activité, ensuite Mr St Pée notre expert comptable prendra la parole ainsi que notre trésorier Jacques Gjini qui vous exposeront notre bilan financier 2025.

Reprise et poursuite du rapport moral :

Alevinages et empoissonnements en truites sur densitaires :

L'année dernière pour l'ouverture, des truites surdensitaires ont été déversées, et on notera une affluence importante de pêcheurs sur Sauveterre . Le même jour, nous avons organisé une journée de pêche pour les jeunes de moins de 12 ans qui s'est très bien déroulée avec une très forte affluence et dans une très bonne ambiance.

Le site qui a été choisi est la partie aval du Pont de la Légende jusqu'au pont qui va à l'île de la Glaire. Devant le succès de cette journée, le CA a décidé de réitérer la même opération pour la journée de la fête de la pêche du 1^{er} juin, qui elle aussi a été un succès.

Pour 2025, nous avons décidé de diminuer les points de déversements de façon à concentrer la densité de truites pour que les pêcheurs puissent avoir l'opportunité de capturer ces poissons.

Le budget pour l'apport de truite surdensitaires et alevinages pour 2025 a augmenté et est passé à un peu plus de 15 000 euros. Cela ne compense pas la non saison de pêche du saumon, mais nous avons décidé de faire un geste supplémentaire pour nos adhérents.

Alevinages :

Nous avons mené des actions, mais je vais laisser le responsable de la commission vous faire le point. Xabi Edon notre 1er vice président

Juridique :

Actions en cours

- PLAGEPOMI, avocat maître Salmon, pour cette action nous sommes avec l'association DMA . Nous avons gagné au TA de

Bordeaux, l'état a fait appel de cette décision et à notre grand étonnement nous avons perdu, donc nous poursuivons cette action.

- Centrale d'Auterrive avocat maître Ruffié, nous sommes en association pour cette action avec la fédération, Salmo Tierra, les SEPANSO 64 et 40 et DMA.

- Pourvoi en cassation affaire du port de Bayonne contre les arrêtés préfectoraux, avocat maître Lécuyé spécialiste de la cassation avec Salmo tierra, les SEPANSO 40 et 64 .

- Affaire port de Bayonne avocat maitre Ruffié, demande d'indemnisation pour le préjudice écologique et moral de la pêche illégale sans autorisation effectuée depuis des décennies dans une zone où il était interdit de pêcher, (dans les limites administratives du port). Les associations qui sont avec nous pour celle-ci sont, la fédération, Salmo Tierra, les SEPANSO 40 et 64. Nous sommes toujours en attente pour ce jugement.

Je tiens à remercier chaleureusement toutes les associations qui mènent tous ces combats avec nous.

Qualité de l'eau :

Vaste domaine, qui est pourtant le facteur essentiel pour la vie de nos milieux aquatiques ainsi que **pour nous les hommes ; sans eau pas de vie**, il est important qu'une prise de conscience se fasse, et que tous les acteurs et utilisateurs de l'eau puissent arriver à travailler ensemble et trouvent des solutions adaptées pour l'avenir.

Nous avons un gros problème de réchauffement de l'eau en période d'étiage le facteur du réchauffement climatique en est un, mais il y en a un autre, LES POMPAGES pour la maïsiculture qui font diminuer le débit de nos gaves, ce sont des millions de mètres cubes qui sont avalés par les pompes agricoles qui augmentent par ce fait la température de nos cours d'eau, comme s'ils avaient besoin de ça.

Si une politique raisonnée n'est pas vite mise en place, nos rivières et les poissons qui y vivent ne survivront pas, surtout les salmonidés qui ont besoins d'eau de qualité et de fraîcheur.

Aujourd'hui nous dressons un constat plus qu'alarmant, nous nous sentons impuissants devant un état qui ne nous entend pas et des lobbies agricoles qui ne font que demander toujours plus de pompages. Les autorisations de pompages ne diminuent pas, au contraire, elles augmentent on marche sur la tête.

Communication :

Nous avons fait une refonte totale de notre site de façon à ce qu'il soit plus simple d'utilisation avec de nouvelles présentations, le professionnel qui s'est occupé de celui ci, est Hervé Baltar que nous remercions pour ses conseils avisés et son travail bien abouti.

Pour information, un texte de loi est sorti au sujet des micros centrales qui n'oblige plus celles-ci à verser les redevances piscicoles au moment des renouvellements de concession.

Toutes les AAPP gestionnaires des cours d'eau où elles sont implantées sont ou seront impactées.

Les patrons de centrale ou micro centrale peuvent s'ils le souhaitent faire volontairement un partenariat avec les AAPP, une convention leur sera proposée.

Financièrement à terme, cela pourrait nous imputer d'une bonne partie de notre budget, 21000 euros de redevances chaque année ; si d'aventure les partenariats ne se font pas, cela limitera fortement les actions que nous pourrons mener.

J'espère que nous arriverons à signer des conventions directement avec les usiniers.

Je vais aborder maintenant l'emblème du gave, le Saumon et bien sur tous les autres migrateurs :

L'année 2025 pour le saumon a été la plus mauvaise depuis des décennies, Massey 275 saumons. Pour tous les autres gaves même constat; tous les voyants sont au rouge pour cette espèce qui est réellement en danger de disparition. Vous avez dans le dossier qui vous a été remis les comptages qui ont été effectués par Migradour.

Mi juin 2024 notre CA avait décidé de faire la demande de fermeture anticipée à notre fédération. Pour lors à Massey, il était monté 174 saumons lorsque nous avons pris cette décision.

Pour l'année 2025, les services de l'état ont décidé de fermer totalement la pêche des migrateurs, professionnels et lignes, cela nous a valu pas mal de critiques au sein de notre AAPPMA et aussi ailleurs, même si nous ne sommes aucunement décisionnaire.

Avec la fédération nous avons soutenu cette décision en responsabilité, afin de protéger les quelques géniteurs qui emprunteraient notre gave. Malheureusement, le temps nous a donné raison 275 saumons à Massey, croyez moi nous aurions préféré nous tromper.

Nous savions que l'année 2025 serait encore plus mauvaise que les années précédentes et que nous ne pourrions pas aller dans le sens d'une pêche quelle qu'elle soit.

L'AAPPMA du gave d'Oloron a demandé au COGEPOMI que notre gave soit de nouveau aleviné en saumons, une réunion avec les scientifiques s'est tenue dernièrement à la demande de la représentante du préfet de région pour qu'une décision soit prise.

Devinez quoi? Il n'y aura pas d'alevinage pour le gave d'Oloron et le Saison au nom de la sacro sainte **conservation**. A cette réunion, il y avait des techniciens de Migradour et de la Fédération, en lisant le compte-rendu de celle-ci je me suis aperçu qu'aucune de ces deux instances n'avaient soutenu notre proposition, je ne vous cache pas mon écœurement et ma colère.

Depuis des années nous ne sommes pas entendus, malgré nos alertes incessantes et les combats juridiques que nous menons. Nous avons été force de proposition à tous les niveaux, on a même fait un gros travail il y a maintenant cinq ans pour un rachat des filets de l'Adour. Tout a été envoyé aux calanques Grecques (noyé pour toujours dans les criques côtières de Méditerranée).

On voit maintenant le résultat de la politique stérile et nocive que nous ont apporté le COGEPOMI avec ses fameux scientifiques et techniciens.

Je n'ignore pas le problème mondial du saumon, mais croyez vous que si nous avions eu dans notre Gave une moyenne de 8 000 saumons par an, nous aurions 275 saumons comptés à Massey en 2025 ?

Si rien n'est fait pour l'avenir, je pense fortement qu'il n'y aura plus de saumons dans nos gaves, les cohortes sont trop peu nombreuses pour assurer la pérennité de cette espèce.

Malheureusement, parler de pêche à la ligne du saumon aujourd'hui est illusoire, je me répète, je sais, mais comment avons nous pu en arriver là ! Malgré nos alertes incessantes et tous les combats que nous avons menés et que nous menons encore.

Je rappelle que la limite de conservation qui a été fixée par le COGEPOMI pour cette espèce est de 1850 saumons femelles pour notre bassin, gave d'Oloron et Saison, que cela fait 5 ans que celle-ci n'a pas été atteinte, avec les trois dernières années catastrophiques.

Que veut dire limite de conservation? C'est le chiffre en dessous duquel théoriquement, il ne peut y avoir de pêche sportive ou professionnelle et en dessous duquel l'espèce est en danger ; il faut impérativement ce minima sur les frayères pour assurer la pérennité de l'espèce.

Nous voyons aujourd'hui l'impact de la non application de cette limite de conservation, nous pouvons dire merci au COGEPOMI, depuis

cinq ans nous sommes en dessous de celle ci, les chiffres baissent chaque année avec un risque d'extinction.

Nous savons que les problèmes sont multifactoriels et surtout en mer mais là, nous n'avons aucune maîtrise, le problème est mondial.

Pour le reste des migrateurs, lamproies marines, truites de mer, anguilles et civelles, même constat.

Pour l'alose, il semble qu'il y ait une légère amélioration, mais cela ne vient il pas de la non pêche professionnelle ?, c'est la question que nous nous posons.

Le constat est plus qu'alarmant pour l'avenir, il est plutôt sombre ; tous les migrateurs du bassin de l'Adour peuvent dire un grand merci au PLAGEPOMI et au COGEPOMI.

Pour 2026, nous œuvrerons au maximum de nos possibilités pour sauver ce qui peut l'être encore, nous sommes dans l'action nous ne baissons pas les bras malgré tout.

Nous sommes comme Don Quichotte, nous nous battons contre des moulins à vent, je ne vous cache pas la lassitude qui nous envahit ainsi que l'écœurement.

- Devant le manque de soutien de toutes nos instances pour tous les projets que nous avons soumis et qui ont avorté.

- Devant une administration autiste et peu encline à faire évoluer les situations pour ne pas dire le contraire.

- Devant toutes les impossibilités de l'AAPP à pouvoir agir

Lorsque les derniers saumons sauvages auront disparu de nos rivières, l'Etat et les organismes qui ont été mis en place (PLAGEPOMI, COGEPOMI, MIGRADOIR, mais aussi Fédération et FNPF porteront la lourde responsabilité de leur extinction.

Toutes les associations de défense de ces poissons migrateurs devront alors s'en souvenir et attaquer l'Etat pour « inaction coupable en toute connaissance de cause ». Malheureusement, il sera alors trop tard.

Il sera alors temps de supprimer tous ces comités théodules qui auront apporté la preuve de leur inutilité et de leur incompétence.

Face à tous ces constats qui ne sont pas glorieux mais malheureusement réels, pour ma part, je passerai la main aux personnes de bonne volonté qui voudront bien prendre le relais fin 2026.

Pour information, fin 2026, des élections auront lieu pour le renouvellement du conseil d'administration de l'AAPPMA du Gave d'Oloron.

Toutes équipes ou personnes souhaitant se présenter à celle-ci devront le faire savoir un mois à l'avance.

Nous communiquerons la date et le lieu de cette élection sur notre site et sur notre facebook ainsi que dans la presse.

Je cède la parole à nos représentants politiques et aux représentants de la Fédération et ensuite nous passerons aux questions diverses.

Je rappelle que seules, les personnes qui sont munies de la carte de pêche du gave d'Oloron peuvent participer au débat .

Je vous remercie pour votre écoute